INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2022-S-14

LA DIRECTRICE PAR INTERIM DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 29 juillet 2022 nommant Madame Carole LY directrice par intérim de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de Monsieur Emmanuel ESTOUR au poste de délégué territorial de la délégation territoriale Sud-Est,

VU la décision de nomination de Madame Valérie KELLER au poste de déléguée territoriale adjointe de la délégation territoriale Sud-Est,

VU la décision 2016-02 du 23 mars 2016 relative à l'organisation et à l'implantation des services territoriaux de l'INAO,

VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020,

DECIDE

- ARTICLE 1 -
Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel ESTOUR, délégué territorial pour la délégation territoriale Sud-Est à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO, et dans la limite de ses attributions, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 2 -
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel ESTOUR, délégation de signature est donnée à Madame Valérie KELLER, déléguée territoriale adjointe pour la délégation territoriale Sud-Est, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 3 -
En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles précédents, délégation de signature est donnée à Madame Gisèle LARRIEU, ingénieure chargée de mission, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

Fait à Montreuil, le 22 août 2022
La Directrice par intérim de l'INAO

Carole LY

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr